

sentants dans le conseil, et, en outre, diverses autres modifications dans le fonctionnement de l'Académie. Ce n'est qu'au commencement de juin que le conseil fut informé qu'il n'y aurait pas de concurrents à Montréal. Dans les circonstances le conseil, ne voulant pas laisser passer l'année sans concours, annonça immédiatement la tenue de ce concours à Québec, à la même date. Le temps était bien court pour permettre aux concurrents de se préparer. Cependant, cinq aspirants se présentèrent pour le solfège et reçurent leurs diplômes.

Un autre concours fut tenu à Québec, le 6 de juillet 1875. Sept diplômes furent accordés: quatre membres et trois de lauréats.

A une séance du Conseil de l'Académie, tenue le 1er octobre 1875, deux délégués (MM. Gustave Gagnon et Jos.-A. Defoy,) furent nommés, avec mission de conférer avec les membres résidant à Montréal, sur les changements et modifications qu'il conviendrait de faire à la constitution pour obtenir la coopération de ces messieurs, et pour arriver à une entente complète des musiciens de la Province pour le bon fonctionnement et le succès de l'Académie.

Conformément à leurs instructions les délégués se rendirent à Montréal, où ils rencontrèrent, le 10 octobre (1875) MM. Paul Letondal, R.-O. Pelletier, J.-R. Labelle, Moïse Saucier, J. A. Fowler, et A.-J. Boucher, tous membres de l'Académie, les autres membres dûment convoqués ayant fait défaut de se rendre à l'invitation qui leur avait été faite au préalable.

Cette conférence eut plein succès. Divers changements et modifications furent proposés, discutés et finalement adoptés, séance tenante. A une réunion du conseil, tenue le 1er de novembre suivant, la constitution amendée et modifiée à cette conférence, fut examinée et adoptée.

Les principales modifications faites comme susdit sont les suivantes: le conseil ou bureau de direction divisé en deux sections, une à Québec et une autre à Montréal; le nombre des officiers porté à dix, dont cinq pour chaque section, savoir: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et six autres membres, formant le conseil, le président choisi alternativement parmi les membres résidants de Québec et de Montréal; les concours tenus chaque année à Québec et à Montréal, al-